

INFORMATION COMMUNE
sur le projet de mise en place d'une gratification annuelle
faisant suite à la réunion du 23 février 2007

Participants :

Pour la Direction

Giovanni LIEVORE
Hervé TAMBELLINI
Corinne COURBOILLET

Pour les Organisations Syndicales

Robert TURQUAY - FO
Nicolas DECORS –FO
Thierry MONTION - CFDT
Abdelmadjid BOUKHATEB – CFDT
Patrick ROVEDA - CGT

Une nouvelle réunion entre la Direction et les Organisations Syndicales s'est déroulée à Saint Etienne le 23 février 2007 pour discuter du projet de mise en place d'une gratification annuelle.

Après avoir rappelé les différents points abordés lors la précédente réunion et quelques chiffres :

- Le coût du personnel représente 60% du CA HT
- La Prime d'ancienneté, 6,11 % sur la masse salariale
- Le CAPN : 5,93% sur la masse salariale
- Gratification : 8,30 % sur la masse salariale

CAPN + Prime d'ancienneté : 12,04% de la masse salariale

CAPN + Prime d'ancienneté + gratification : 20,34% de la masse salariale.

Différentiel par rapport à DCF : 11%.

la Direction a présenté un certain nombre de simulations réalisées suivant différentes hypothèses :

1^{ère} hypothèse : gel de la PA avec intégration dans le salaire de base (NAO), 50% CAPN et mise en place de la gratification sur 4 ans

2^e hypothèse : maintien de la PA, CAPN 50% et gel de la politique salariale.

3^e hypothèse : maintien de la PA, CAPN 60% et gratification sur 9 ans (non retenue).

Un travail en commission sur des simulations par typologie de prime d'ancienneté et niveau de rémunération est prévue au cours de la prochaine réunion.

Des discussions ont également eu lieu sur le CAPN et son éventuelle modification.

La date de la prochaine rencontre est fixée au 23 mars 2007.

La Direction

Les Organisations Syndicales